



A

DGA Vie de Territoire

N° Tél : 03.21.19.55.00

Courriel : [info@grandcalais.fr](mailto:info@grandcalais.fr)

Affaire suivie par : Christophe SAUVAGE

Référence Elise : 21-08-D-GAVT-0488

Vos références :

Mesdames et Messieurs  
Les dirigeants de clubs

Calais, le 3 août 2021

Objet : utilisation des équipements sportifs  
communautaires – mise en œuvre du pass  
sanitaire

Mesdames, Messieurs,

A l'appui de conventions annuelles ou d'autorisations ponctuelles, vous bénéficiez des installations sportives communautaires ; piscines, patinoire, bases de chars à voile, de voile, d'aviron....

A l'aune de la situation sanitaire actuelle et des prescriptions corrélatives, il vous appartiendra, dorénavant et pendant toute la période d'application, de mettre en place les opérations de vérification du « pass sanitaire », et ce, dès l'accès aux équipements de l'agglomération.

Au-delà de votre responsabilité de dirigeant, Grand Calais Terres et Mers pourrait être amenée à suspendre vos droits à utilisation, en cas de manquement à vos obligations de contrôle.

Je sais pouvoir compter sur votre sens des responsabilités, pour qu'ensemble, nous respections les mesures applicables, et jugulions cette situation qui, bien que pesante, s'impose à chacun d'entre nous.

Le Département des sports reste à votre disposition pour étudier avec vous les modalités pratiques de mise en place de ce dispositif.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente,

Natacha BOUCHART